

CONDOMINIUM DES NOUVELLES-HEBRIDES

REGLEMENT CONJOINT

N° 10 de 1978

Rendant exécutoire la Délibération N° 8 de l'Assemblée Représentative des Nouvelles-Hébrides en date du 28 Juillet 1978, modifiant l'Arrêté Conjoint N° 6 de 1931, portant réglementation en matière d'Urbanisme.

LES COMMISSAIRES-RESIDENTS DE FRANCE ET DE SA MAJESTE BRITANNIQUE
AUX NOUVELLES-HEBRIDES

- VU les articles 2 (2) et 7 du Protocole Franco-Britannique de 1914,
- VU l'article 28 (3) de l'Annexe à l'Echange de Lettres effectué à LONDRES le 15 Septembre 1977 entre le Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement de la République Française ;

A R R E T E N T :

ARTICLE 1.- Est rendue exécutoire la Délibération ci-après annexée de l'Assemblée Représentative des Nouvelles-Hébrides :

- Délibération N° 8 de 1978, modifiant l'Arrêté Conjoint N° 6 de 1931, portant réglementation en matière d'Urbanisme.

ARTICLE 2.- Le présent Règlement Conjoint sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et entrera en vigueur pour compter de la date de sa publication au Journal Officiel des Nouvelles-Hébrides.

Port-Vila, le 26 Septembre 1978

Le Commissaire-Résident
de Sa Majesté Britannique
aux Nouvelles-Hébrides,

L'Inspecteur-Général
en mission extraordinaire
délégué dans les fonctions de
Commissaire-Résident de France
aux Nouvelles-Hébrides,

J.S. CHAMPION

J.J. ROBERT

DELIBERATION N° 8 de 1978

portant modification de l'article XVI de l'Arrêté
Conjoint N° 6 de 1931 relatif à la construction
des habitations nouvelles et à l'entretien des
anciens immeubles ainsi que la propreté en général
des habitations de la ville.

L'ASSEMBLEE REPRESENTATIVE DES NOUVELLES-HEBRIDES

VU les articles 23 et 25 de l'Echange de Lettres du 15 Septembre 1977 ;
Après en avoir délibéré en sa séance du 28 Juillet 1978 ;

A ADOPTE :

- 1) - L'article XVI de l'Arrêté Conjoint N° 6 de 1931 est modifié
comme suit :

Supprimer les deux dernières lignes et les remplacer par le
texte suivant :

"... excéder cent mille Francs néo-hébridais (FNH 100.000)."